



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 75945

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés des jeunes agriculteurs suite à l'envolée du prix du pétrole depuis l'année 2004. Des promesses leur avaient été faites de préserver leur profession grâce à des mesures appropriées. Or en cinq ans, les exploitations sont lourdement affectées par l'augmentation du prix du fuel ainsi que par l'incidence sur le prix de certains intrants (plastiques, engrais). Par ailleurs, le faible développement des biocarburants et huiles végétales est loin de faire l'objet d'un véritable plan de développement. Il lui demande donc de quelle façon il compte mettre en pratique les annonces de M. le Premier ministre du 13 septembre dernier en direction des agriculteurs ainsi qu'un plan ambitieux de développement des biocarburants.

Texte de la réponse

Particulièrement attentif à la réduction des charges en agriculture, le Gouvernement a pris une série de mesures substantielles pour limiter l'impact de la hausse des produits pétroliers : pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2004 : remboursement de quatre centimes d'euros par litre de fioul domestique utilisé dans les activités agricoles et soixante-et-onze centimes d'euros par millier de kilowattheures sur le gaz naturel utilisé comme combustible par les serristes ; prolongation de ces mesures jusqu'au 31 juillet 2005 ; le 13 septembre, le Premier ministre a décidé de porter à cinq centimes d'euros le remboursement par litre de fioul, à quatre-vingt-quinze centimes d'euros le remboursement par millier de kilowattheures de gaz naturel et à défiscaliser de 50 % le fioul lourd. Cela représente un effort supplémentaire pour l'Etat de 30 MEUR jusqu'au 31 décembre 2005. Ces mesures prennent effet à partir du 1er septembre. S'agissant par ailleurs de la production de biocarburants, comme le Premier ministre l'a annoncé le 2 septembre dernier, l'objectif d'incorporation de 5,75 % de biocarburants dans les carburants sera atteint dès 2008 (au lieu de 2010). Un appel d'offre de 1 800 000 tonnes de biocarburants sera donc lancé avant la fin de l'année : soit un doublement du volume de biocarburants par rapport à l'appel d'offre initialement prévu.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75945

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9619

Réponse publiée le : 29 novembre 2005, page 11032